

18 septembre 2005

SOMMAIRE

COMMISSION SOLIDARITE CSF



Qu'est-ce que la commission solidarité et qu'elle est son fonctionnement?

La commission solidarité a été mise en place par le biais de l'accord social signé par la CFDT et FO.

La commission fut dotée d'un montant de 70.000,00 € pour l'année 2005, afin de venir en aide aux familles en grande détresse financière.

Elle est composée de deux membres de la Direction, d'un membre CFDT et d'un membre FO.

Les dossiers sont étudiés chaque mois par cette commission et les décisions sont prises à la majorité de ses membres dans la plus stricte confidentialité et en toute objectivité.

Un courrier d'acceptation ou de refus est envoyé dans les 10 jours suivant la commission aux salariés concernés.

En cas de refus, le salarié est informé des recours possibles afin d'obtenir de l'aide dans les problèmes qu'il rencontre.



Comment obtenir un dossier de fond de solidarité?

- auprès des délégués CFDT,
- De votre Directeur de magasin
- Des RRS de votre satellite (ex: Air Sur La Lys)

Comment remplir le dossier et qu'elles sont les pièces à fournir ?

- vous remplissez le formulaire en n'omettant aucun renseignement, notamment les ressources du foyer en incluant les prestations CAF.
- Motivez votre demande en expliquant votre situation et le motif du recours à la commission solidarité.
- Joindre toutes les factures liées à la demande, copie de la feuille d'imposition, attestation CAF des prestations, et toutes pièces qui permettraient de mieux comprendre votre situation.

A qui doit-on remettre le dossier?

- soit auprès de votre Directeur qui transmettra au satellite;
- En l'envoyant à votre satellite à l'attention des RRS.
- En l'envoyant par courrier simple à:

Champion à l'attention de la Commission Solidarité
26 Quai Michelet
92695 LEVALLOIS CEDEX.

Que prend en compte la commission de solidarité?

- les factures de la vie courante: EDF, EAU, LOYER, ect
- Les factures liées à l'imprévu: décès, santé, catastrophe naturelle, etc

La commission n'est pas là pour verser des primes de fin de mois difficiles, ni pour rembourser les crédits à la consommation.

Il est important de savoir qu'il existe divers recours pour vous aider dans les moments difficiles que vous traversez.

Vos élus CFDT sont présents dans diverses commissions, rapprochez vous d'eux pour la constitution de vos dossiers. Ils seront à mêmes de trouver la solution la mieux adaptée à votre cas et ils vous aideront dans la constitution de vos dossiers.